

# CND

Centre national de la danse

VIE PROFESSIONNELLE

## CENTRES DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE NATIONAUX (CDCN)

SEPTEMBRE 2017

Département Ressources professionnelles

**CND**

1, rue Victor-Hugo  
93507 Pantin cedex

01 41 839 839  
ressources@cnd.fr

cnd.fr

## **INTRODUCTION**

Le premier centre de développement chorégraphique (CDC) a été créé en 1995, à Toulouse. D'autres structures, principalement des festivals de danse qui inscrivaient au cœur de leur action la rencontre entre la création chorégraphique et les publics, ont ensuite rejoint le CDC de Toulouse. S'est ainsi constitué un réseau de 12 CDC soutenus par les collectivités territoriales et l'Etat.

Avec le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, les CDC deviennent CDCN : centres de développement chorégraphique nationaux, label attribué au titre « d'une activité de diffusion et de mise en valeur de la diversité et de la création chorégraphique ».

## **SOMMAIRE**

<b>Missions</b>	<b>2</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>3</b>
<b>Textes officiels (liens)</b>	<b>4</b>
<b>L'association des centres de développement chorégraphiques nationaux</b>	<b>5</b>
<b>Liste et présentation des CDCN</b>	<b>6</b>

## MISSIONS

Les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) font partie des 12 labels du spectacle vivant et des arts plastiques, attribués par le ministère de la Culture (décret du 28 mars 2017).

Le cahier des missions et des charges relatif au label « centre de développement chorégraphique national » est fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 (en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017). Il remplace le précédent cahier des missions et des charges annexé à la circulaire du 31 août 2010 (modifié le 22 février 2013).

Les CDCN assurent un rôle de repérage des nouvelles esthétiques en danse.

Ils sont dirigés par un/une directeur/trice, professionnel/elle du secteur chorégraphique, qui n'est pas un artiste en activité de création.

Les CDCN portent une attention particulière à la diversité des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, à la parité homme/femme et aux droits culturels.

Les CDCN sont des établissements structurants de la vie chorégraphique nationale, de façon complémentaire avec les centres chorégraphiques nationaux (CCN).

Les CDCN doivent répondre aux engagements suivants :

### 1) Engagement artistique

Soutien à la création et à la diffusion

Les CDCN favorisent la présence de la danse, dans toute sa diversité, sur leur territoire d'implantation. Une programmation régulière ou des festivals sont proposés.

Une attention particulière est portée au repérage et à l'émergence d'artistes chorégraphiques.

Les CDCN accompagnent les artistes dans leur structuration et leur parcours.

Présence artistique

La **résidence d'artiste associé** (cf. circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences) : elle renforce la présence durable des artistes au sein du CDCN, dans une logique d'ouverture et de diversité. Une convention portant sur une durée de 2 à 3 ans, renouvelable, fixe les engagements respectifs du CDCN et de l'artiste associé.

Le **dispositif accueil-studio** : les CDCN accompagnent des chorégraphes et des compagnies dans leur démarche de recherche, de création, de production ou de diffusion, à travers des résidences dotées de moyens de production, ainsi qu'un soutien spécifique (administratif, technique ...).

Une attention particulière est portée à l'accueil d'équipes en début de parcours ou issues du territoire régional, tout en travaillant à l'accueil d'artistes d'envergure nationale ou internationale.

Le **prêt de studio et d'espaces de travail** : les CDCN contribuent ainsi au soutien des équipes chorégraphiques.

### 2) Engagement culturel et territorial

Les CDCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle, et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

Les CDCN proposent des actions de médiation et de diffusion, dans et hors les murs.

Ils sont des interlocuteurs pour la mise en place des schémas territoriaux d'éducation et d'enseignement artistique.

Ils relaient ou portent des dispositifs d'accompagnement de la pratique amateur et peuvent développer une offre d'enseignement en direction des amateurs.

### 3) Engagement professionnel

Les CDCN proposent des formations en direction des professionnels de la danse.

Ils doivent contribuer à l'insertion des jeunes artistes chorégraphiques.

## **FONCTIONNEMENT**

### **Structure**

Les CDCN doivent être constitués sous une forme juridique qui leur permette de disposer d'une autonomie de gestion : un pouvoir de décision exercé par des organes propres, des moyens garantis par l'autonomie financière de la structure, une autonomie de recrutement et de gestion du personnel, une autonomie artistique.

### **Direction**

Les CDCN sont dirigés par un/une directeur/trice, professionnel/elle ayant une expérience reconnue dans le secteur chorégraphique.

La direction assume la conception et la responsabilité du projet artistique de la structure, en bénéficiant d'une totale indépendance de diffusion et de programmation.

Déroulé de la procédure de sélection :

- publication d'un appel à candidatures, sur la base d'une note d'orientation préparée par l'Etat et les collectivités territoriales et validée par l'instance de gouvernance de la structure ;
- les candidats adressent un dossier incluant CV et lettre de motivation ;
- pré-sélection de 4 à 6 candidats, par un comité de sélection composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CDCN ;
- les candidats pré-sélectionnés élaborent une proposition de projet artistique et culturel pour le CDCN, y compris dans ses traductions budgétaires et de fonctionnement ;
- audition des candidats pré-sélectionnés par un jury composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CDCN ;
- la délibération du jury est validée par l'instance de gouvernance du CDCN ;
- la nomination du directeur fait l'objet d'un agrément préalable du ministre de la Culture.

### **Convention**

Une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée minimale de 3 ans, est conclue entre le CDCN, l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Cette convention précise les activités du CDCN, ses engagements du CDCN et leur traduction en indicateurs permettant une évaluation, les moyens mis à sa disposition du CDCN.

### **Moyens**

Le CDCN dispose d'une équipe permanente professionnelle, placée sous l'autorité du directeur.

La structure doit disposer d'au moins un poste de cadre permanent en CDI, en plus du poste de direction.

Le CDCN doit disposer, soit de manière permanente, soit grâce à des partenariats formalisés : d'au moins un studio d'une surface supérieure à 140m<sup>2</sup>, équipé d'un plancher adapté ;

- d'un accès à au moins un lieu de représentation ;
- d'un équipement technique de base permettant la finalisation de créations (son, éclairage, audiovisuel) ;
- de bureaux pour l'activité administrative, accessibles aux compagnies en résidence ;
- de moyens permettant la consultation de ressources relatives à la danse.

Le CDCN bénéficie d'un soutien financier de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires. Ce soutien doit permettre d'assurer la pérennité du projet d'intérêt général porté par le CDCN.

## **Evaluation, nouvelle convention**

Un an – ou au plus tard 6 mois – avant l'expiration de la convention pluriannuelle d'objectifs, la direction du CDCN présente une autoévaluation, sous la forme d'un bilan des actions développées et de la réalisation des objectifs. Cette autoévaluation est assortie des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces 2 documents sont transmis au ministère de la Culture (DGCA et DRAC) et aux collectivités territoriales partenaires.

A l'issue de cette procédure, les partenaires publics décident de demander, ou non, à la direction de leur proposer un projet de nouvelle convention.

## **TEXTES OFFICIELS**

Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 5

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000032854341](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000032854341)

Décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034307944](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034307944)

Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre de développement chorégraphique national »

[https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034679327](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034679327)

## **ASSOCIATION DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUES NATIONAUX (A-CDCN)**

Président : Stefan Lauret (La Manufacture CDCN Bordeaux Aquitaine)

Vice Présidente : Anne Sauvage (CDCN Atelier de Paris Carolyn Carlson)

Trésorier : Jérôme Franc (Art Danse CDCN Dijon Bourgogne)

Siège social

La Manufacture CDCN Bordeaux Aquitaine

226 boulevard Albert 1<sup>er</sup>

33800 Bordeaux

T 05 57 54 10 40

<http://a-cdc.fr>

### **« En action - Les centres de développement chorégraphiques »**

Cette brochure, publiée en juin 2016, a été rédigée par Marie-Christine Vernay, journaliste et critique de danse. Elle reflète le travail accompli par les CDC dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

En téléchargement sur le site <http://a-cdc.fr>

### **« CDC, un réseau, des territoires pour la danse »**

Brochure éditée par l'A-CDC (association des centres de développement chorégraphique), publiée en juin 2012.

Cette brochure présente de manière détaillée l'histoire et les missions de chaque CDC.

En téléchargement sur le site <http://a-cdc.fr>

## **LISTE ET PRESENTATION DES CDCN**

### **AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

#### **LE PACIFIQUE / CDCN Grenoble**

30 chemin des Alpins 38100 GRENOBLE

T 04 76 46 33 88

Mél : [contact@pacifique-cdc.com](mailto:contact@pacifique-cdc.com)

[www.pacifique-cdc.com](http://www.pacifique-cdc.com)

Direction : Marie Roche

Artistes associés : Vania Vaneau et Jordi Gali

### **BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

#### **ART DANSE – CDCN Dijon Bourgogne-Franche-Comté**

41 rue d'York 21000 DIJON

T 03 80 73 97 27

Mél : [info@art-danse.com](mailto:info@art-danse.com)

[www.art-danse.org](http://www.art-danse.org)

Direction : Jérôme Franc

Artiste associée : Tatiana Julien

### **GRAND EST**

#### **PÔLE SUD / CDCN Strasbourg**

1 rue de Bourgogne 67100 STRASBOURG

Adresse postale : Pôle Sud - BP 30065 - 67024 Strasbourg Cedex 01

T 03 88 39 23 40

Mél : [infos@pole-sud.fr](mailto:infos@pole-sud.fr)

[www.pole-sud.fr](http://www.pole-sud.fr)

Direction : Joëlle Smadja

Artiste associé : Amala Dianor

### **GUYANE**

#### **TOUKA DANSES / CDCN**

111 rue Christophe Colomb 97300 CAYENNE

T 05 94 28 25 93 / 06 94 38 11 11

Mél : [toukadanses.cdcguyane@gmail.com](mailto:toukadanses.cdcguyane@gmail.com)

[www.toukadanses-cdc-guyane.com](http://www.toukadanses-cdc-guyane.com)

Direction : Norma Claire

### **HAUTS DE FRANCE**

#### **L'ÉCHANGEUR / CDCN Hauts-de-France**

53 rue Paul Doucet 02400 CHÂTEAU-THIERRY

T 03 23 82 87 22

Mél : [echangeur@echangeur.org](mailto:echangeur@echangeur.org)

[www.echangeur.org](http://www.echangeur.org)

Direction : Christophe Marquis

Artiste associé : Mickaël Phelippeau

## **LE GYMNASSE / CDCN Roubaix Hauts-de-France**

5 rue du Général Chanzy - BP 30453 - 59058 ROUBAIX CEDEX 1

T 03 20 20 70 30

Mél : [contact@gymnase-cdc.com](mailto:contact@gymnase-cdc.com)

[www.gymnase-cdc.com](http://www.gymnase-cdc.com)

Direction : Céline Bréant

Artiste associé : Jan Martens

## **ÎLE-DE-FRANCE**

### **CDCN ATELIER DE PARIS-CAROLYN CARLSON**

Cartoucherie - Route du champ de Manœuvre 75012 PARIS

T 01 41 74 17 07

Mél : [office@atelierdeparis.org](mailto:office@atelierdeparis.org)

[www.atelierdeparis.org](http://www.atelierdeparis.org)

Direction : Anne Sauvage

Artistes associés : Liz Santoro et Pierre Godard

## **LA BRIQUETERIE / CDCN du Val-de-Marne**

17 rue Robert Degert 94407 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

T 01 46 86 17 61

Mél : [accueil@alabriqueterie.com](mailto:accueil@alabriqueterie.com)

[www.alabriqueterie.com](http://www.alabriqueterie.com)

Direction : Daniel Favier

Artiste associée : Christian Ubl

## **NOUVELLE AQUITAINE**

### **LA MANUFACTURE / CDCN Bordeaux Aquitaine**

A noter : Suite au retrait de la subvention de la ville d'Artigues-près-Bordeaux, le CDC Le Cuvier a quitté Artigues-près-Bordeaux le 15/06/2017 pour s'installer à La Manufacture Atlantique à Bordeaux.

226 boulevard Albert 1<sup>er</sup> 33800 Bordeaux

T 05 57 54 10 40

Mél : [laboite@lamanufacture-cdcn.org](mailto:laboite@lamanufacture-cdcn.org)

<http://www.lamanufacture-cdcn.org>

Direction : Stephan Lauret

Artiste associée : Marlene Monteiro Freitas

## **OCCITANIE**

### **LA PLACE DE LA DANSE – CDCN TOULOUSE / OCCITANIE**

5 avenue Etienne Billières 31300 TOULOUSE

T 05 61 59 98 78

<http://laplacedeladanse.com>

Mél : [c.gaillard@laplacedeladanse.com](mailto:c.gaillard@laplacedeladanse.com)

Direction : Corinne Gaillard

Artiste associé : Noé Soulier



**LA MAISON CDCN UZÈS GARD OCCITANIE**

2 place aux Herbes 30700 UZES

T 04 66 22 51 51

Mél : [info@uzesdanse.fr](mailto:info@uzesdanse.fr)

[www.uzesdanse.fr](http://www.uzesdanse.fr)

Direction : Liliane Schaus

Artiste associé : David Wampach

**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**LES HIVERNALES / CDCN Avignon Vaucluse Provence-Alpes Côte d'Azur**

18 rue Guillaume Puy 84000 AVIGNON

T 04 90 82 33 12

Mél : [accueil.hivernales@orange.fr](mailto:accueil.hivernales@orange.fr)

[www.hivernales-avignon.com](http://www.hivernales-avignon.com)

Direction : Isabelle Martin-Bridot

Artistes associés : Sylvain Bouillet et Mathieu Desseigne